Le mot de l'énigme

Il n'est en vérité qu'il me conduit à M. le Juge d'instruction Germain qui lui a fait subir un interrogatoire d'identité et lui a fait connaître, dans des détails précis, [illegible]

Sans qu'aucune question ait été posée, Charles-Georges Morin, qui est bien l'individu désigné sous le nom de Charles, a déclaré qu'il était resté étranger au vol de l'express de Toulouse, qu'il n'était jamais venu à Etampes et qu'il ne connaissait à Albinet, ni Rocha.

Invité à faire connaître où il se trouvait le matin de l'attentat et les jours suivants, Morin a dit qu'il était à Vitry, chez une femme dont il a refusé de révéler le nom et l'adresse. A l'en croire, il vivrait de ses gains au jeu, alors qu'en réalité ses ressources proviennent de ses maîtresses.

Grégoire, le pointeur des tickets de la gare avec lequel Morin a été confronté, a eu quelque hésitation et ne l'a pas formellement reconnu.

— Comment, s'est-il écrié, l'inculpé que j'ai vu et qui accompagnait Albinet et Rocha, était bien de même taille et de même corpulence que celui-ci

M Chenuet, le marchand de vin chez lequel les trois criminels ont logé et prix leurs repas, sera invité à donner son avis.

Dans quelques jours M Germain mettra Rocha et Morin en face l'un de l'autre et [illegible]

Par bonheur sans doute, le coupling d'abord refusé a pu finalement l'assistance d'un avocat. Il a été déjoué à la maison d'arrêt.

Quant à Sabroy, qui est retenu à Paris sous l'inculpation de vagabondage spécial, il sera mis le plus tôt possible à la disposition du juge pour recel de malfaiteur.

Les Mineurs de la Loire repoussent la grève

Saint-Etienne, 10 janvier.

La Fédération régionale des mineurs a organisé des réunions publiques au cours desquelles les mineurs ont à se prononcer sur les propositions faites par les Compagnies à la suite de l'intervention de M Viviani. A Firminy-Chaude, par 104 voix contre 126, le syndicat qui s'était au début, montré le plus refractaire à accepter les mesures transactionnelles et repoussé la grève. Cette décision influera considérablement sur le vote des autres syndicats

Ce soir, une réunion a eu lieu à Saint-Genest-Lerpt, la grève y a été également repoussée. Demain, il y aura réunion à Firminy, samedi à La Ricamerie, dimanche à St-Etienne.

Les autres syndicats sont autonomes et décideront de leur mode de consultation.

M. Bouchard, secrétaire de la Fédération, a été avisé par lettre que les syndicats de la vallée de Gier agissaient de leur côté. Ils ont essayé en pourparlers avec les Compagnies sur les bases arrêtées au cours de la conférence présidée par le ministre du Travail.

Expositions Diverses

Le prix d'un vieux chapeau

Yvetot, 10 janvier. — L'abbé Cassier, curé d'Emmanville, avait refusé de payer ses impôts et le percepteur, après avoir usé de tous les moyens pacifiques, dut saisir recours à Rhodes.

Le mobilier du curé fut donc mis en vente.

Au cours de l'opération, l'huissier mit un vieux chapeau en adjudication, sur la mise à prix de 25 centimes.

Une bataille acharnée se livra autour de ce chapeau et, enfin, un des paroissiens le vit adjuger pour la somme de 147 francs.

Les impôts du déserviant ne dépassant pas ce chiffre, la vente du chapeau mit fin au feu des enchères.

Pour une plaisanterie anodine, un régiment fait amende honorable

Pontivy, 10 janvier. — Tout récemment, trois sous-officiers libérables du 2e chasseurs avaient offert à un certain nombre de leurs camarades un copieux dîner. Vers dix heures et demie, cette petite fête prit fin et les invités se dispersèrent. Or, le lendemain matin, les Pontivins s'aperçurent, non sans stupeur, que le chef du général de Lourmel était coiffé d'un vase destiné à un tout autre usage.

Quel était l'auteur de cette plaisanterie ? C'est ce que se demanda le colonel du 2e régiment de chasseurs, qui, à tort ou à raison, supposa que les sous-officiers qui avaient fêtés la veille n'y étaient pas étrangers. Une enquête fut ouverte et quelques punitions furent distribuées.

C'est sans doute l'adjudant L... qui a pour sa part quinze jours de consigne. Le colonel se montra très sévère pendant le repas du général de Lourmel, qui avait invité leurs camarades à dîner. Une quinzaine d'autres militaires furent également gratifiés de punitions diverses.

Dimanche après-midi, les habitants de Pontivy virent le 2e chasseurs quitter sa caserne, et, au bruit d'éclatantes fanfares, venir se masser sur la place Nationale. Après avoir fait placer le régiment face à la statue du général de Lourmel, le colonel Lucas s'avança sur le front des troupes et prononça un discours [illegible]

Le régiment défila ensuite, étendard en tête, devant la statue, et, après s'être massé sur des rangs de parade, exécuta une charge des plus brillantes.

La population de la ville, conquise, et le régiment rentré en caserne de la caserne.

Un magnétiseur est condamné

Bordeaux, 10 janvier. — Le Tribunal correctionnel vient de condamner, pour exercice illégal de la médecine et escroquerie, « en faisant croire à des pouvoirs mystérieux », un magnétiseur qui avait lié quantité de dupes avec la complicité d'un pharmacien et d'un vétérinaire. Le magnétiseur, qui prétendait guérir tous les maux et débitait on ne sait quelles drogues, a été condamné à quatre mois de prison et 500 francs d'amende.

Chez les instituteurs

Perpignan, 10 janvier. — Hier a eu lieu le dépouillement du scrutin de ballottage de l'élection de la délégué des institutrices des Pyrénées-Orientales au Conseil départemental de l'enseignement primaire.

Deux candidates étaient en présence.

Mme Coste, antisyndicaliste, a été élue par 152 voix contre 86 à Mme Mornet, patronnée par le syndicat des instituteurs et des institutrices.

Manifestation de mendiants

Palermo, 10 janvier. — A Palermo depuis quelque temps la police municipale cherche à réprimer mendicité qui est une des plaies de la ville et du pays. Les efforts se portent surtout sur les aveugles qui parcourent la ville en jouant d'un instrument quelconque. Ce sont en réalité de faux paveurs, presque tous mariés et père de famille. Ces aveugles, en nombre imposant, se sont réunis hier, et accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, ils ont parcouru les principales rues de Palerme en poussant des clameurs de protestation. Ils sont d'ailleurs allés à la Chambre de Commerce pour tenir une réunion, puis ils se sont rendus à la Mairie, apostrophant en chemin les autorités municipales. Ils ont expliqué au Maire qu'ils voulaient avoir l'autorisation de mendier librement, ou bien être hospitalisés avec leurs familles par la Municipalité. Cette étrange manifestation a duré plusieurs heures et a rassemblé des milliers de curieux.

Une fête de 750,000 francs pour débuter dans le monde

New-York, 10 janvier. — Une jeune Américaine, miss Dorothy Randolph, vient de faire ses débuts dans le monde d'une façon plutôt sensationnelle. Son père, un archimillionnaire de Philadelphie, a donné à cette occasion une fête féerique qui a coûté 750 000 francs.

La résidence de M. Randolph avait été transformée en un paysage enchanté, avec des bosquets de bois, des lacs, des ruisseaux, des ponts rustiques, des bassins, des fontaines, des plantes et des fleurs merveilleuses. On avait lâché dans ce paradis terrestre des milliers d'oiseaux et de superbes papillons spécialement apportés des Antilles, du Pérou et du Brésil. On avait peuplé les lacs de poisson que les invités prenaient avec des filets. Des jeux de glace étendaient le spectacle à l'infini.

Enfin, douze cents personnes avaient été conviées à cette fête et ont reçu des présents magnifiques.

Nouvelles de Partout

PARIS

— A Choisy-le-Roi, un remorqueur a sombré. Un des 4 hommes de l'équipage s'est noyé.

— Avenue de la République, un tramway a tamponné une voiture de livraison qui a été entièrement brisée et dont le cocher a été grièvement blessé.

— Le général Drude est arrivé cette nuit à Paris ; il a refusé de se laisser interviewer.

— Le Président de la République a donné une chasse à Marly en l'honneur des membres de la Cour de Cassation.

FRANCE

— Une bombe a fait explosion au Palais de Justice de Lyon. L'engin, placé sur un escalier, a produit une détonation formidable. Les dégâts sont purement matériels. L'auteur de l'attentat a été arrêté.

— Un élève brigadier au 25e dragons, à Angers, a tenté de se suicider en se jetant par une lucarne. Il a eu le crâne fracturé.

— Une mégère, près de Troyes, âgée de soixante-sept ans, est tombée avec sa lampe allumée et est morte au milieu des flammes. Les voisins qui ont constaté l'incendie qu'elle a déclaré.

— Le 2e régiment d'artillerie d'Auxerre a été tamponné en gare de Frouard par une machine en manœuvre. Trois employés ont été blessés sans gravité.

— Un congrès s'est tenu à Verdun, sous la présidence de M. Poincaré. Il s'agissait de choisir un candidat au siège sénatorial laissé vacant par la mort de M. Boulanger M. Charles Humbert, député, a été proclamé candidat du congrès

— En raison de la courageuse attitude des habitants d'Auxonne (Côte-d'Or), lors de l'invasion de 1870-71, le ministre de la guerre vient de doter la ville de deux pièces de canon de 90 en bronze, pièces pris à la bataille de deux bataillons existant à l'entrée d'Auxonne.

— A Cuesse (Haute-Loire), une maison est construite s'est écroulée sur le coup. Un [illegible] ont été tués dans la lutte. Il y a du sang du côté des hommes grièvement blessés et cinq blessés.

— Les journaux de Madrid annoncent que des grèves partielles, qui ont éclaté à la Corogne, tendent à se généraliser. Les [illegible] de la ville qui parmi eux du port. Les tramways sont conduits par des soldats. Des gardes civils les escortent.

LE FROID

A HEM

Deux enfants sauver par une femme

Les deux petits Achille et Hermann Odyn, 10 ans et 8 ans, qui jouaient sur la glace à la fosse Pennel, tombèrent à l'eau. Ils étaient venus à se briser. Ils ont été sauvés par Mme Emile Delabaye, 37 ans.

A DOUAI

Un homme mort de froid

Jeudi soir, M. Antoine-François Longelin, né à Fennin en 1846, pensionné militaire, sortit de son logement, chez M. Ratel, chemin des Blancs-Coulons, et on ne le revit plus. Vendredi, dans la matinée, on retrouva le cadavre de Longelin pas bien loin de sa demeure, près de la briqueterie Broutin. Le malheureux avait succombé à une congestion causée par le froid.

A RUMILLY

Mort dans un bois

Il y a quelque jours jours, on signalait la disparition d'un simple d'esprit, Julien Bouffiers, 24 ans, demeurant chez ses parents, à Rumilly.

Bouffiers, qui aurait quitté le domicile paternel le 1er janvier dernier, avait pris une direction inconnue. Les recherches depuis ce temps avaient été poussées avec activité car l'on redoutait beaucoup pour le malheureux qui ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés mentales et qui était atteint d'une maladie nerveuse. Ces craintes n'étaient que trop fondées : l'infortuné vient d'être retrouvé mort dans un bosquet situé entre Cercy-sous et Masnières. On suppose que Bouffiers, surpris par une crise nerveuse est tombé en cet endroit et y a succombé par suite du froid. Son cadavre a été transporté chez ses parents qui se trouvent dans la plus grande désolation.

LA RÉGION

A LOMME

On apprend qu'un habitant du Marais a été dévalisé à Paris

On a appris hier, à Lomme, qu'un habitant du Marais, M. Edouard Boudranghien, ouvrier textile, nommément inscrit à Paris, 97, rue du Point-du-Jour, à Billancourt, pour l'exécution d'un travail pressé, avait été victime d'une agression de la part d'une bande d'apaches dénommés : « Les casquettes vertes ».

Avant-hier soir, vers dix heures, six de ces drôles se trouvaient attablés au café d'Or, avenue des Moulineaux, près de la porte de Saint-Cloud, lorsque M. Edouard Boudranghien y entra prendre une consommation. Les énergumènes lièrent conversation avec l'ouvrier et s'aperçurent bientôt qu'il était porteur d'une somme assez rondelette.

En sortant du débit, il fut suivi par trois hommes qui se ruèrent sur lui, quand il eut fait une centaine de mètres. Frappé d'un coup de crosse de revolver, l'ouvrier roula à terre, perdant son sang en abondance. En un tour de main il fut dévalisé de son portemonnaie, contenant 160 francs, de sa montre et de sa chaîne. Les assaillants rejoignirent ensuite leurs complices qui faisaient le guet, et se dirigèrent vers Paris et les Halles où ils firent la fête toute la nuit.

Le blessé put donner un signalement complet de ses agresseurs. Les inspecteurs du commissariat de Boulogne se mirent en campagne et exercèrent une surveillance autour de certaines hôtels meublés de Billancourt. Au petit jour, deux individus soupçonnés rentrèrent à leur garni et furent aussitôt arrêtés.

Les quatre autres ont été cueillis dans la matinée et amenés devant M. Jubin, commissaire de police.

Tous ces individus ont déjà subi de nombreuses condamnations pour faits analogues. Ils ont été envoyés au dépôt.

A CONDÉ

Autour du drame passionnel

On s'attendait à reconnaître l'urbanité de Bocquet, le meurtrier de Marie Bourgoin, qui lui donna pour lui d'après nous renseignés, signts. Il était doux, serviable, ne fréquentait que le cabaret, [illegible] la satisfaction de tous [illegible] prestations et personne, avant le jour où son ami fut chassée de chez son patron, n'eut pour cause de grossesse, n'était jamais de ses relations coupables. Bocquet était, à plusieurs reprises, inquiété des conséquences que pouvait entraîner son acte et, rassuré par ses parents qui le relançant, il lutte à propos de rien pour chercher à attenter à ses jours. Mais, dit-il, il faut me tirer de ce mauvais pas ; ce sera une dure leçon.

Il a alors réclamé l'aide d'un avocat et désigné Me [illegible] Condé.

M. Brousselle, l'infirmier, a été appelé à prendre dans quel état il avait, le premier, [illegible] les deux désespérés. C'est M. Brousselle qui a désarmé Bocquet ; il le trouva à terre, couché près du corps de Marie Bourgoin, qui râlait, au moment où, à l'aide d'un couteau, il essayait de se couper la gorge. Ayant immédiatement saisi le bras de Bocquet, M. Brousselle fut cause que la lame glissa sur le larynx sans le trancher.

A DUNKERQUE

On parle d'un drame en mer

Une dépêche parvenue à Dunkerque annonce qu'un accident mortel en survenu à un de nos navires, le [illegible] à bord du vapeur Amiral Pons, de la Compagnie des Chargeurs Réunis. Le matelot, Pierre Signorel, au moment où à la sortie de Colombo, le manœuvre prendre le quart à la barre, a été enlevé par une lame. On essaya tout immédiatement mis à la mer, mais tous les recherches furent infructueuses. M. Signorel était le beau-frère de cet notre Dunkerquois, l'agent de police Mathieu, et il y a deux mois, fut assassiné à Marseille.

A DESVRES

Un acoustique tue sa femme et se pend

Une scène terrible éclatait lundi soir chez les époux Joseph Gourdin, à Desvres, Joseph Gourdin, 51 ans, était ivre, et sa femme aussi. Des paroles et des injures en en vint vite aux coups et le mari brandit sur sa compagne un énorme gourdin dont il lui assena un coup violent sur la tête. La pauvre femme s'affaissa le crâne fracturé. Gourdin, effrayé [illegible] se pendre.

Les cadavres des deux victimes ont eu lieu mercredi et jeudi.

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

INCENDIES

A Ambiges-sur-Bac. — Un incendie prompt éclaté s'est déclaré dans une maison située du point de la Sonne, appartenant à Mme veuve Ferron, et occupée par M. Louis Wibaux, cabaretier. 300 francs de dégâts. Assurance.

VOLS

A Douai. — Une fille Joye, servante chez un magistrat, a été arrêtée pour avoir soustrait un [illegible] de son patron du linge et des effets mobiliers valant environ 500 francs.

ACCIDENTS

A Comines. — M. Leleu Victor, 19 ans, teinturier, demeurant à Comines, rouge de Sainte-Marguerite, travaillant chez M. Charles Catteau, fabricant de rubans, a reçu de l'eau bouillante sur le pied gauche et s'est fait des brûlures du deuxième degré de la face dorsale du pied.

M. Omer Duvosquel, 28 ans, mécanicien, demeurant à Comines-Belgique, travaillant chez M. Schaedelin, fabricant de rubans, en voulant remplacer une vitre brisée par une feuille de zinc, a glissé sur la toit et s'est coupé le pouce droit.

VIOLENCES

A Armentières. — Vendredi matin, étant ivre, le nommé Gustave Mahé, 38 ans, mécanicien, attendit sa femme dans la rue de Flandre et au moment où elle sortait du lavoir Charvet, il lui porta des coups. Ce brutal a été arrêté.

Le Nord à Paris. — Le 132 dîner de la Belleraye a réuni, mardi, au restaurant Ronceray, une bonne centaine de nos compatriotes, originaires du Nord, de la Pas-de-Calais.

Le nouveau président, M. Lefebvre, ingénieur en chef du Chemin de fer du Nord, après un hommage à la mémoire du président sortant, de son prédécesseur, M. Herbaux, conseiller à la Cour de Cassation, a passé en revue les faits intéressants les membre de l'Association ; une [illegible] Deuxième Dada a été particulièrement applaudie et une ovation a été faite à M. Bailet, secrétaire de la Comédie Française, récemment décoré.

M. Bourdon Chart, doyen des présidents de la Belleraye, suivant la tradition, souhaite la bienvenue à M. Lefebvre, dont il a éloquemment retracé la belle carrière, et qui fut le fondateur de l'Association des Enfants du Nord et du Pas-de-Calais et mis à sa tête, pour 1904, un président dominant du monde industriel, M. Boucher-Cadart, qui, en organisant au centième jubilé, a trouvé le bienveillant appui de M. Fernand Lefranc, les sentiments affectueux et reconnaissants de l'Association dont il a l'honneur. Ses paroles ont soulevé des bravos unanimes.

Puis, M. Martel, inspecteur général de l'Université, dans un vers dont la rythmique est [illegible] a été infiniment applaudie, a complimenté à son tour les membres du bureau.

Le banquet a été suivi d'un concert, organisé par MM. Dutouille et Lefranc, et auquel ont pris part, avec un vif succès : Mlle Demougeot, de l'Opéra ; Mlle Pierson, du Théâtre du Jardin ; Mme Marsalin, M. Baillet, de la Comédie Française ; les frères Coste, musiciens et chanteurs de Mme Vizet, [illegible] ; le chansonnier M. Marcel Legay ; le comique Valmel ; les pianistes Brouet et Delrain.

Parmi les notabilités qui assistaient à cette fête amicale, on remarquait les représentants officiels, on remarquait MM. Dulers, président de Section au Conseil d'état ; Calard, Directeur au Ministère de l'Agriculture ; Bédorez, conseiller à la Cour d'Appel ; Tolmin et Thomé, ingénieurs de fer du Nord ; Lart, secrétaire de la direction du « Petit Journal » ; Ed. Noël, lecteur du théâtre Français ; les [illegible] Gros, Bécile ; les docteurs Delaux, [illegible] ; MM. Acremant, Guillier, [illegible] Pâris, Blanchet, Lesage, Berthelot, inspecteur à l'Académie à Orléans ; [illegible] ; Grand ; Guillaume, Kiffen, architectes, etc. etc.

Le tableau des filles. — Par arrêté du 1 janvier 1905, les subdivisions du sous-arrondissement de Dunkerque d'Arras-Ouest sont réparties ainsi qu'il suit :

1re subdivision : arrondissement de St-Omer, chemin de Bonnetin, M. Lebeur, contrôleur des mines de 1re classe à Arras.

2e subdivision : [illegible] de Béthune, M. Blanc, contrôleur des mines de 1re classe, Arras.

3e subdivision : [illegible] de Lens, M. Ahre, M. Mission, contrôleur principal à Douai.

4e subdivision : mines de Douai, Fenchy-Lez-Aire, M. Mission, contrôleur principal à Douai.

5e subdivision : mines de Douai, Fenchy-Lez-Aire, M. Mission, contrôleur principal à Douai.

6e subdivision : mines de Douai, Fenchy-Lez-Aire, M. Mission, contrôleur principal à Douai.

Le numéro des Postes et Télégraphes. — Voici d'après l'« Officiel » sur ordre de mérite, le classement des candidats qui ont été reçus au concours du 16 et 17 décembre 1904, pour le département des Postes et Télégraphes : 1. E. Ch.-L. Delaux (Lille) — 2. H. M.-C. Anschen (Lille) — 103. G. Gobert (Lille). — 124. F.-E. Lépinay (Roubaix). — 156. A. Ch. Lefebvre (Lille). — 203. H.-J. Lambert (Lille). — 227. E.-F.-L. Fauvel (Lille). — 198 Ch.-L. Butez (Armentières). — 193. Th.-E. Tiquois (Lille). — 199. M.-C.-A. Leroy (Lille). — 207. M.-F. Cousin (Lille). — 208. J.-J. Lefebvre (Lille). — 237. P.-L.-C. Gibas (Lille). — 254. A. H. Valle (Lille). — 308 N.-J. Dubreuil (Lille). — 309. E.-J. Plaisant (Lille). — 314. L.-M.-G. Duvel (Lille). — 366 P. Hanon (Lille). — 432. H. Boc (Lille). — 481. M.-A. Bergeas (Lille). — 491. E.-F. Wissocq (Armentières). — 522. P. Lecoq (Lille). — 657. J.-H. Ployart (Lille). — 666 V.-P. Hénon (Lille). — 698 A.-A. Bouvet (Lille). — 704. P.-H. Bocquet (Lille). — 826 P.-F. Cardemard (Lille). — 854. G. Raymond (Lille).

Il y avait 888 candidats.

Ponts et chaussées. — M. Turpin, commis des ponts et chaussées de 3e classe, déclaré admissible à l'emploi de conducteur à la suite du concours de 1903, avec le n° 11, actuellement attaché dans le département du Pas-de-Calais, au service maritime, est nommé conducteur des ponts et chaussées de 4e classe.

LES GRÈVES

A LA GORGUE CHEZ LES TISSEURS

La grève des ouvriers du tissage Gamelin et Hacot, à la Gorgue, vient d'entrer dans une phase agitée : les ouvriers, devant l'inutilité de leurs revendications, mécontents d'un chômage d'un mois et voyant rentrer quelques-uns d'entre eux, ont manifesté mercredi à plusieurs reprises, sans causer d'ailleurs de graves incidents.

Au cours d'une manifestation qui eut lieu jeudi, des vitres ont été cassées chez M. Gamelin, rue de Neuf-Rempin. Ces projectiles atteignirent une lanterne publique en face de ladite maison. Des pierres, ont aussi été lancées à la police et à la gendarmerie, et plusieurs ont atteint les gendarmes et le commissaire de police. La manifestation commencée vers six heures, a pris fin vers huit heures, et a duré par conséquent près de deux heures. On craint de nouveaux désordres.

Des gendarmes de Lille, Bailleul, Merville et Hazebrouck sont arrivés à Estaires. On craint une grève générale.

LA BELGIQUE

Au lait pendant trois ans

Bruxelles, 10 janvier.

Un recluse volontaire a été découvert à Molenbeekbel, dans la Flandre-Orientale. Depuis plus de trois ans, le nommé Jean-Baptiste Degeiter vivait sous le toit d'une maison, ne sortant pas de son lit. Prévenu, le parquet d'Audenaerde a fait une descente et a trouvé le malheureux d'une maigreur extrême. Il n'avait pas changé d'habits et ne s'était pas lavé depuis. Il avait les cheveux et la barbe et les ongles démesurés. Le parquet l'a fait transporter à l'hospice et a fait désinfecter son logis.

A la Chambre de commerce française

Hier soir, à 5 heures et demie, la Chambre de commerce française de Bruxelles a tenu son local, boulevard Anspach, son séance générale annuelle sous la présidence du comte d'Ormesson, ministre de France.

Au bureau se trouvait également le baron Lahure, consul de France.

En ouvrant la séance, M. Charles Rolland, le dévoué président de la Chambre de commerce française, a souhaité la bienvenue au

---

L'ATTAQUE DU TRAIN 16

Devant le juge

Marie proteste de son innocence

Elle que un coupable semble nettement établi, le jeune bandit ni les faits qui lui sont reprochés et refuse l'assimiler d'un aveux

Paris, 10 janvier.

Marie avait gaîté la nuit dans une des cellules du service de sûreté, Georges Mérin et son ami Lucien Saffroy, arrêtés tous deux mercredi soir, rue de Sèvres, dans les circonstances que nous avons relatées, ont été conduits, dans la matinée d'hier au cabinet du juge d'instruction, où ils ont été [illegible] photographiés.

Cette formalité accomplie, Morin seul a été conduit par deux inspecteurs qu'accompagnait M. Avoin, secrétaire de M. Hamard, à la gare d'Austerlitz, où on en a fait monter dans un train en partance pour Blangy.

Rien non arrivée dans cette ville, Georges Mérin a été conduit dans le cabinet de M. le juge d'instruction Germain qui lui a fait subir un interrogatoire d'identité et lui a fait connaître, dans des détails précis, [illegible]

Sans qu'aucune question ait été posée, Charles-Georges Morin, qui est bien l'individu désigné sous le nom de Charles, a déclaré qu'il était resté étranger au vol de l'express de Toulouse, qu'il n'était jamais venu à Etampes et qu'il ne connaissait ni Albinet, ni Rocha

Invité à faire connaître où il se trouvait le matin de l'attentat et les jours suivants, Morin a dit qu'il était à Vitry, chez une femme dont il a refusé de révéler le nom et l'adresse. A l'en croire, il vivrait de ses gains au jeu, alors qu'en réalité ses ressources proviennent de ses maîtresses.

Grégoire, le pointeur des tickets de la gare avec lequel Morin a été confronté, a eu quelque hésitation et ne l'a pas formellement reconnu

— Comment, s'est-il écrié, l'inculpé que j'ai vu et qui accompagnait Albinet et Rocha, était bien de même taille et de même corpulence que celui-ci

M Chenuet, le marchand de vin chez lequel les trois criminels ont logé et pris leurs repas, sera invité à donner son avis.

Dans quelques jours M Germain mettra Rocha et Morin en face l'un de l'autre et [illegible]

Par bonheur sans doute, le coupling d'abord refusé a pu finalement l'assistance d'un avocat. Il a été déjoué à la maison d'arrêt.

Quant à Sabroy, qui est retenu à Paris sous l'inculpation de vagabondage spécial, il sera mis le plus tôt possible à la disposition du juge pour recel de malfaiteur.

PETITE JEANNE

Par Henri Sébille

[illegible]

— Voici... Mme Kailey n'avait pas d'amis à Versailles. Vous pouvez m'en croire : mon premier soin, en arrivant à Paris, a été d'aller prendre de ses nouvelles.

— Alors, cette adresse ?

— Laissez-moi parler, vous comprendrez vous-même. Vous connaissez miss Jane, vous n'êtes pas sans l'avoir jugée pour ce qu'elle vaut : une créature dépourvue de sens moral, essentiellement vicieuse.

— Mais, vous vous moquez de moi !

— Ce que vous ne savez pas, c'est que cette fille est l'amante de votre fiancée...

— L'amante...

— Oui, et depuis l'enfance. Miss Jane n'est pas la fille de Mme Kailey, mais bien celle de la nourrice qui fut, pendant quelques années, chargée de garder la petite Jeanne... La différence mise Kailey était alors une petite horreur que ses parents appelaient la Rosette ; elle affectait cependant Prudhomme qui devait devenir votre fiancée ; aujourd'hui, elle est l'amante, parce qu'elle est certainement liée par l'identité de Mlle Jeanne Dubourg, et encore et surtout parce que cette dernière lui a été préférée par quelqu'un qu'elle est venue pour elle...

— Albert Gardy avait [illegible]

— Il venait de revoir mon fiancé chez lui dans son atelier, et jusqu'à ce jour, il [illegible] des dernières paroles de cette fille, une [illegible] dans un [illegible]

— Cet [illegible] que vous soupçonnez miss Jane malheureuse.

— Je vous avais chargé de conduire, vous l'avez fait. Il ne m'appartient pas, l'heure [illegible] de votre famille, [illegible] votre [illegible] ; je [illegible] votre [illegible] ; [illegible] votre [illegible] ; [illegible] votre [illegible] ;